



## REGLEMENT DU TRAIL DES COTEAUX DU LYONNAIS

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

### 1. Lieu, date et nature de la compétition

La course des coteaux du lyonnais est un trail comportant 4 épreuves (départ groupé pour chacune)

800m environ, sans dénivelé, départ à 9h30 (réservé aux enfants de 7 à 10 ans)

10 km environ, 250 m de dénivelé positif, départ à 10h15 (plus de 16 ans)

20.500 km environ, 500 m de dénivelé positif, départ à 10h

30 km environ, 800 de dénivelé positif, départ 8h30

Elles auront lieu le dimanche 26 janvier 2025 au départ et à l'arrivée de Taluyers (salle d'animation, face au tennis).

### 2. Organisateur

Cette manifestation est organisée par l'association Talurun (272 rue des Blanchardes 69440 Taluyers – [talurun@gmail.com](mailto:talurun@gmail.com)- <https://talurun.fr>)

### 3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge : Les compétiteurs doivent être majeurs pour participer aux parcours de 20, avoir plus de 20 ans pour le 30 km, avoir minimum 16 ans pour participer au parcours de 10 km, avoir entre 7 et 10 ans pour participer au parcours du 800m.

b) Certificat médical : Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

· soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

· soit d'une attestation PPS (parcours de prévention santé) valide à télécharger sur le site : [Parcours de Prévention Santé | Parcours de Prévention Santé \(athle.fr\)](#)

· pour les mineurs, un questionnaire de santé et une décharge parentale

Ces documents sont à fournir lors de l'inscription sur internet.

#### c) Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

10 euros pour le 11 km dont 1 euro sera reversée à une association

16 euros pour le 20 km dont 1 euro sera reversé à une association

24 euros pour le 30 km dont 1 euro reversé à une association

2 euros pour le 800m (3 euros si inscription le jour même)

L'inscription donne droit à un cadeau à retirer avec le dossard.

#### d) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 24 janvier 2025 à 23h59..

#### d) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

La remise du dossard aura lieu le samedi 25 janvier 2025 de 14 à 18h et le dimanche 26 Janvier de 7h00 à 9h.

#### e) Matériel de sécurité

L'athlète devra avoir en sa possession le jour de la course le matériel de sécurité suivant : couverture de survie, sifflet, téléphone portable et gobelet individuel pour les ravitaillements en eau.

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'athlète.

#### f) Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## 4. Assurances

### a) Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance (n°4402247M)) souscrite auprès de la MAIF.

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

c) vol :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, de dommages ou d'accidents immédiats ou secondaires dont les concurrents pourraient être victimes.

## 5. règles sportives :

a) Limites horaires :

Le temps maximum alloué pour la course 10 km est de 2h30, celui pour la course 22 km est de 3h30 et celui pour la course de 30 km à 4h30. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

b) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques.

## 6. Classements et récompenses

a) Classements

Il sera établi ainsi : cadet/junior/espoir, Se/M0/ M1, M2/M3/M4, M5 et + chez les femmes et chez les hommes

b) Récompenses

- aux vainqueurs de chaque classement
- aux vainqueurs du scratch masculin et féminin. L'organisateur détermine librement les différents classements qu'il souhaite récompenser.
- Au classement de l'équipe la plus représentée au 10, 20 et 30 km

c) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée (ou autre lieu de la compétition) et sur le site internet de Talurun : <https://talurun.fr>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr)).

## 7. Ravitaillements

Poste de ravitaillement :

pour le 10km au 8 eme

pour le 20 km aux 11eme et 18 eme

pour le 30 km aux 11eme, 18eme et 28 eme (liquide seulement)

## 8. Sécurité et soins

### a) Voies utilisées

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée ;

La compétition se déroule (en partie) sur chemin en milieu naturel.

### b) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par 2 médecins et les pompiers.

### c) Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

### e) Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

### f) Soins ostéopathique et kinésithérapique

A l'arrivée, des massages et soins sont proposés par des étudiants en ostéopathie et en masso-kinésithérapie.